



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

site Internet

Question écrite n° 71584

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui donner des indications sur les dépenses de communication sur Internet engagées par ses services. Il souhaite notamment connaître le montant, pour 2009, des dépenses destinées à accroître la visibilité de la communication institutionnelle de son ministère sur Internet, comme par exemple l'achat de mots clés ou l'utilisation d'autres techniques destinées à améliorer le référencement sur les moteurs de recherche.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale informe que la délégation à la communication du ministère de l'éducation nationale a dépensé un budget total de 1 244 386,17 EUR (TTC) en 2009 au titre de la communication sur Internet, dont 434 064,03 EUR (TTC) sur l'achat de mots clés, l'achat de bannières web ainsi que les reportages et entretiens vidéo mis en ligne sur la WebTV et la chaîne Dailymotion du ministère. Grâce à ces investissements, le site www.education.gouv.fr est le premier site ministériel et le quatrième site gouvernemental en terme d'audience derrière www.impôts.gouv.fr, www.service-public.fr et www.legifrance.gouv.fr. Chaque mois, près de 2,5 millions d'internautes en moyenne visitent le site et consultent plus de 11 millions de pages.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71584

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1578

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5037